



Vous invite à
participer à l'atelier-débat
animé par **Martine
Steinmetz et Robert Bages**

sur

"La Liberté ou la Mort essai sur la Terreur et le terrorisme" de l'historienne Sophie Wahnich

Mercredi 25 Juin 2014 de 16h30 à 19h30

à la **Maison des Associations** (salle de 35 places)

3, place Guy Hersant

(entrée, face au 75 de la rue du Férétra à Toulouse, Métro Empalot)

Grâce à ses travaux, S. Wahnich nous fait réfléchir à nouveau sur la Révolution Française et ses principaux acteurs (Robespierre, Saint Just, Marat, etc.) qui, depuis la propagande libérale d'un certain F. Furet, étaient innommables pour avoir constitué la "matrice du totalitarisme".

Ce livre va donc à l'encontre d'une représentation de la Terreur qui était celui des contre-révolutionnaires de l'époque, mais comme point de vue unique, donné comme historiquement juste, amenant ses héritiers à une "*détestation sans discussion de l'événement*". Si cet événement ne fait plus l'objet de controverses, cette période devient un passé mort ("*objet froid*" dirait Sartre), non questionnable, la chose étant jugée. Et le dégoût qui en découle ne naît ni d'une tentative de compréhension de la période, ni d'une mise en perspective historique, mais d'une assimilation abusive avec "*l'histoire des catastrophes politiques du XX^{ème}*", que vient aussi brouiller "*l'idéalisation du modèle démocratique actuel*" (bien mal en point en ce moment).

La demande de Terreur a pour cause l'effroi ressenti par le peuple parisien après l'assassinat de Marat, effroi d'où émerge la détermination de "*mourir pour la liberté*" - **la liberté ou la mort**. Cette réponse est certes terrible, mais elle permît à ce tout jeune peuple - harcelé par l'ennemi à l'extérieur, menacé par des séditions à l'intérieur, trahi par le roi qui avait juré être le père de son peuple et mal soutenu par ses représentants qui hésitent à punir les crimes du 10 août - de ne pas mourir !

Et c'est parce que l'Assemblée n'a pas mis en jugement ceux qui ont tiré sur le peuple souverain aux Tuileries (le 10 août 1792) que le peuple entre dans les prisons en septembre et reprend le glaive de la loi. Le souvenir de ces massacres hantera les révolutionnaires, soucieux "*inventer les formes symboliques qui permettront de contenir l'ardeur*". Ainsi, le tribunal révolutionnaire est-il une manière de mettre des bornes à l'exception souveraine dans sa fonction vengeresse.

La mise en équivalence morale et idéologique de l'an II et de septembre 2001 constitue alors un "**non-sens historique et philosophique**" qui empêche de tirer les enseignements des événements passés et de relire le présent à la lumière de ce que nous en déduisons.

Afin d'enrichir les débats de l'atelier, il est vivement recommandé d'avoir lu ou parcouru les 100 pages de l'essai de S. Wahnich, édité à la Fabrique.